

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00202
Numéro SIREN : 950 453 977
Nom ou dénomination : COMMISSARIAT ET AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2023 sous le numéro de dépôt 5343

COMMISSARIAT ET AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 86700€
Siège social : Parc Technopole – Rue Albert Einstein – CHANGE (53810)
R.C.S. LAVAL 950 453 977

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{er} DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 1^{er} décembre,
A 9 heures,

Les associés de la société COMMISSARIAT ET AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 86 700 € divisé en 510 actions de 170 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Philippe BOURBON préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La SAS FITECO représentée par Monsieur Yannick OLLIVIER, est désignée comme secrétaire.

La société Baker Tilly STREGO, représentée par Vincent PIERRE, Commissaire aux Comptes de la société, est absente.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que l'assemblée réunissant la majorité des actions ayant le droit de vote est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer comme assemblée générale ordinaire.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Constatation du changement du Commissaire aux Comptes titulaire suite à la fusion de la société STREGO AUDIT par la société Baker Tilly STREGO ;**
- 2) Pouvoirs en vue des formalités.**

Enfin, le Président précise que les documents et informations prévus par les dispositions législatives et réglementaires, ont été tenus à la disposition des associés pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après discussion entre les associés, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la fusion en date du 20/06/2022 portant absorption de la société **STREGO AUDIT**, société par action simplifiée unipersonnelle dont le siège social est situé à ANGERS (49000) – 4 Rue Papiou de la Verrie, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le n° 800 382 434, et inscrite près la Cour d'appel d'ANGERS par la société **Baker Tilly STREGO**, société par actions simplifiée dont le siège est situé à ANGERS (49000) – 4 rue Papiou de la Verrie, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le n°063 200 885, et inscrite près la Cour d'appel d'ANGERS.

En conséquence, l'assemblée générale prend acte du changement de commissaire aux comptes titulaire et accepte la nomination de la société **Baker Tilly STREGO** pour la durée restant à courir du mandat de la société STREGO AUDIT, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

La société Baker Tilly STREGO a déclaré accepter ses fonctions et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir les formalités requises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire.

<p style="text-align: center;"><u>Le Président</u> Philippe BOURBON</p>	<p style="text-align: center;"><u>Le Secrétaire</u> FITECO représentée par son Président, Yannick OLLIVIER</p>
---	--